

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Nomination

Représentant du personnel

Comité technique paritaire

Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 23 juin 2014 modifiant l'arrêté du 14 octobre 2013 portant désignation des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale institué auprès du ministre chargé du travail, de l'emploi et du dialogue social

NOR : ETSR1481422A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013 portant désignation des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale institué auprès du ministre chargé du travail ;

Vu la demande de l'organisation syndicale SYNTEF-CFDT du 17 juin 2014 portant demande de modification de la liste de ses représentants du personnel suppléants au comité technique d'administration centrale,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Françoise MARECHAL-PRIEU, affectée à la direction générale du travail, est nommée membre suppléant du comité technique d'administration centrale, en remplacement de Mme Anne WEINSTICH, qui a fait valoir ses droits à la retraite, sur la liste présentée par l'organisation syndicale CFDT.

Article 2

Le directeur des ressources humaines au secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social.

Fait le 23 juin 2014.

*Le ministre du travail, de l'emploi
et du dialogue social,*

Pour le ministre et par délégation :

*La chef du bureau de l'animation du dialogue social,
A.-M. DE BAUW*